

Une préoccupation semblable concernant la souveraineté plutôt que la survie a provoqué des réactions chez les Canadiens envers la création du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) en 1958. Le commandement de NORAD chargé de la défense de l'Amérique du Nord contre les attaques par des bombardiers fut confié à un officier des États-Unis. Mais son adjoint était canadien et tandis que les commandants américains se succédaient, l'adjoint, le maréchal de l'air Roy Slemon, de l'ARC, conservait toujours son poste après la création de cet organisme. Il a acquis ainsi des connaissances techniques approfondies et une expérience précieuse, ce qui lui assura le respect et la confiance des officiers supérieurs des États-Unis. Son prestige ne semble pas diminuer même après que le gouvernement canadien eût refusé, au moment de la crise de Cuba en octobre 1962, de placer en état d'alerte les escadrilles qui sont mises à la disposition de NORAD.

Aucun autre aspect de la stratégie nationale à l'époque des missiles à longue portée et des bombes à hydrogène n'a causé plus de perplexité et d'angoisse que ce qui est connu, peut-être de façon trop euphémique, sous le nom de défense passive. Aucun gouvernement qui désire, comme il se doit, protéger ses citoyens contre toute éventualité ne devrait négliger l'effroyable possibilité que la dissuasion ne produise pas les résultats voulus. Il faut par conséquent faire des préparatifs pour survivre à une attaque nucléaire tout en croyant fermement qu'un programme de défense passive impressionnant pourra peut-être accroître l'efficacité de la force de dissuasion, présenter à l'agresseur éventuel une preuve du désir de la nation de survivre et par conséquent l'empêcher d'attaquer.

Mais il ne s'agissait évidemment pas d'une question aussi simple que cela. Ne pourrait-on pas prétendre qu'au lieu de prévenir l'agression la protection civile ne saurait que porter l'agresseur à augmenter l'intensité de son attaque? Ne pourrait-il pas mal interpréter les signaux, prendre une stratégie de dissuasion pour une stratégie d'admission de l'inéluclabilité de l'attaque? Encore une fois à supposer que l'on doive faire quelque chose, où doit-on s'arrêter? Un programme intensif de défense passive ne servira peut-être qu'à intensifier la course aux armements. Et même s'il garantissait la survie, jusqu'à quel point la survie en vaut-elle la peine?

«Devrons-nous fuir comme des êtres traqués, demandait George Kanan au cours d'une série de conférences célèbres, adoptant un dispositif de défense après un autre, chacun d'entre eux étant plus dispendieux et plus humiliant que le précédent...» Si je croyais que c'est là le mieux que nous puissions attendre de l'avenir, je serais tenté de me joindre à ceux qui disent... «marchons au moins comme des hommes, la tête haute, aussi longtemps qu'on nous laissera marcher». Que sert à l'homme ou à une nation de se sauver s'il y perd son âme?

Face à ces questions, dont quelques-unes au moins étaient de nature aussi théologique que technologique, le gouvernement canadien, comme les autres gouvernements, tenta d'adopter une ligne de conduite intermédiaire et, espérait-il, raisonnable. Il n'abandonna pas la défense passive, mais il ne l'envisagea pas sérieusement comme une partie intégrante de la ligne de conduite relative à la sécurité nationale.

Les ministres et les hauts fonctionnaires détenant des postes clés devaient se réfugier dans un abri très protégé dont on savait que l'emplacement, gardé secret, était à Carp (Ontario) à quelque 25 milles à l'ouest de la capitale. L'Armée canadienne était responsable du travail de sauvetage et du relèvement des zones ayant subi une attaque nucléaire; la formation du personnel des forces permanentes et de réserve fut modifiée conformément à ces dispositions. Mais le simple citoyen, l'homme de la rue, devait se défendre seul, armé s'il le voulait d'un prêt du gouvernement et d'une brochure publiée par l'Imprimeur de la Reine, intitulée: «Abri dans le sous-sol contre les retombées radio-actives».